

PETR BRUCHE MOSSIG

Délibérations du Comité Syndical

- Séance du 15 OCTOBRE 2024 -



Nombre de membres du Comité Syndical en exercice :

- 56 titulaires

Nombre de membres votants :

	40
↳ Nombre de membres présents :	28
↳ Nombre de membres ayant donné procuration :	12

Considérant conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales d'une part, que le Comité Syndical ne délibère valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente, et d'autre part, qu'il est fait exception à cette règle lorsque, convoqué une seconde fois pour délibérer sur le même objet, le nombre des membres présents n'est pas, cette fois encore, supérieur à la moitié. La seconde convocation ou communication des questions à l'ordre du jour rappelle expressément cette disposition.

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 15 octobre à 18 heures 00, en l'absence de quorum lors de sa séance plénière du mercredi 25 septembre de l'an deux mille vingt-quatre, le Comité Syndical du PETR BRUCHE MOSSIG, après convocation légale, s'est réuni une seconde fois en séance plénière, en Salle Zeller, 1 rue Gambrinus, au siège du PETR BRUCHE MOSSIG à MUTZIG.

MEMBRES VOTANTS PRESENTS :

↳ Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG

M. Bernard RAULIN, Adjoint au Maire d'ALTORF
Mme Marie-Reine FISCHER, Maire de DINSHEIM-SUR-BRUCHE
M. Gilbert ROTH, Maire de DORLSHEIM
M. Alexandre DENISTY, Maire de DUTTLENHEIM
M. Mathieu BLEGER, Conseiller Municipal de DUTTLENHEIM
M. Pierre THIELEN, Maire de GRESSWILLER
M. Guy ERNST, Maire d'HEILIGENBERG
M. Laurent FURST, Maire de MOLSHEIM
M. Jean-Luc SCHICKELE, Maire de MUTZIG
M. Jean BIEHLER, Maire d'OBERHASLACH
M. Sébastien JACOB, Conseiller Municipal de WOLXHEIM

↳ Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche

Mme Alice MOREL, Maire de BELLEFOSSE
M. Emile FLUCK, Maire de COLROY-LA-ROCHE
M. Jean-Bernard PANNEKOECKE, Maire de LA BROQUE
M. Jean-Louis BATT, Maire de LUTZELHOUSE
M. Nicolas BONEL, Maire de MUHLBACH-SUR-BRUCHE
M. André WOOCK, Maire de NATZWILLER
M. Marc SCHEER, Maire de ROTHAU
M. Alain FERRY, Maire de WISCHES

- ⇒ Communauté de Communes de la Mossig et du Vignoble
M. François SCHNEIDER, Maire de COSSWILLER
M. Fabien BLAESS, Maire de DANGOLSHEIM
M. Daniel FISCHER, Maire de MARLENHEIM
M. Pierre BURTIN, Adjoint au Maire de MARLENHEIM
M. François JEHL, Maire d'ODRATZHEIM
Mme Sylvie THOLE, Maire de SCHARRACHBERGHEIM IRMSTETT
M. Daniel ACKER, Maire de WANGENBOURG ENGENTHAL
M. Cédric HALTER, Adjoint au Maire de WASSELONNE
M. Pierre GEIST, Maire de WESTHOFFEN

MEMBRES REPRESENTES :

- Mme Marie-Paule DIETRICH, ayant donné procuration à M. Sébastien JACOB
Mme Claire LIEBERT-PERRAT, ayant donné procuration à M. Gilbert ROTH
Mme Marianne WEHR, ayant donné procuration à M. Bernard RAULIN
Mme Chantal JEANPERT, ayant donné procuration à M. Laurent FURST
Mme Sylvie TETERYCZ, ayant donné procuration à M. Guy ERNST
M. Maxime LAVIGNE, ayant donné procuration à M. Jean BIEHLER
M. Jean-Michel WEBER, ayant donné procuration à Mme Marie-Reine FISCHER
Mme Caroline PFISTER, ayant donné procuration à M. Jean-Luc SCHICKELE
Mme Marielle HELLBOURG, ayant donné procuration à M. Pierre THIELEN
M. Laurent BERTRAND, ayant donné procuration à M. Marc SCHEER
M. Pierre Paul ENGER, ayant donné procuration à M. Daniel FISCHER
M. Patrick DECK, ayant donné procuration à M. Daniel ACKER

ASSISTAIT EN OUTRE :

- Mme Michèle HEUSSNER, Directrice du PETR

EXCUSES :

- Mme Laetitia MARTZ, Maire de DACHSTEIN
M. Julien HAEGY, Maire de DUPPIGHEIM
M. Eric FRANCHET, Maire d'ERNOLSHEIM-SUR-BRUCHE
M. Bulent TEMIZAS, Adjoint au Maire de MUTZIG
M. Guy SCHMITT, Maire de SOULTZ-LES-BAINS
M. Alexandre GONCALVES, Maire de STILL
M. Marc DELLENBACH, Maire de BOURG-BRUCHE
M. Maurice GUIDAT, Maire de FOU DAY
M. Thierry SIEFFER, Maire de RANRUPT
M. Marc GIROLD, Maire de RUSS
M. Romain MANGENET, Maire de SAALES
M. Alain GRISE, Maire d'URMATT
M. Nicolas WINLING, Maire de DAHLENHEIM
M. Gérard STROHMENGER, Maire de TRAENHEIM
M. Yves JUNG, Maire de WANGEN
Mme Michèle ESCHLIMANN, Maire de WASSELONNE

OBJET : FINANCES - ACTEE - FONDS CHENE

N° 2024-268-PETR

EXPOSE

Le dispositif éco-énergie tertiaire, encadré par l'article L174-1 du Code de la construction et de l'habitation, définit les objectifs de performance énergétique pour les bâtiments tertiaires publics et privés (réduction des consommations d'énergie finale d'au moins 40 % dès 2030, puis de 50 % en 2040, et 60 % en 2050, par rapport à une année de référence choisie entre 2010 et 2019 ou atteinte d'un seuil en valeur absolue défini par typologie d'actifs).

Par ailleurs, le Plan de sobriété énergétique annoncé à l'automne 2022 fixe un cap et des mesures applicables à l'ensemble des acteurs nationaux et renforçant les objectifs d'action dans le domaine du bâtiment.

Dans le contexte d'une nécessaire accélération des actions d'efficacité énergétique du patrimoine des collectivités concernées, le programme CEE ACTEE+, validé par l'arrêté du 28 novembre 2022 paru au JORF du 09 décembre 2022, vise à apporter un soutien aux collectivités territoriales à travers deux grands axes :

- **une aide financière** permettant de réduire les coûts organisationnels et opérationnels en amont des travaux de rénovation énergétique : le Fonds CHÈNE notamment, et autres sous-programmes dédiés,
- la mise à disposition d'un **centre de ressources** regroupant fiches techniques, guides, cahiers des charges-type, parcours de formations, ainsi que des outils innovants afin de préparer aux démarches et d'accompagner la montée en compétences et la prise de décisions des collectivités en matière d'efficacité énergétique.

Le Fonds CHÈNE du programme ACTEE+, PRO-INNO-66, permet de financer les postes d'économies de flux à hauteur de 40% des frais de poste chargés.

75% du temps de l'économe de flux doit être affecté à des missions telles que celles décrites ci-après :

- *Améliorer la connaissance du patrimoine >> diagnostic énergétique, suivi des dépenses par postes/bâtiments (Eclairage public, salle polyvalente, mairie, école, maison de retraite, ...)* pour identifier les plus énergivores.
- *Conseiller sur l'optimisation des coûts >> analyser les factures et valider les abonnements souscrits (regroupement de contrats, changement de tarif, redimensionnement, résiliation, ...)*
- *Maitriser les flux à court, moyen terme >> réglages, pilotage, remplacement d'équipements énergivores, extinction éclairage public la nuit, ...*
- *Maitriser les flux à moyen, long terme >> projet de rénovation énergétique de bâtiments, réseau de chaleur, développement ENR.*
- *Acculturer les élus et citoyens >> rendre visible l'énergie consommée (affichage, tableau de bord), mettre en place un défi des économies d'énergies (entre école, entre communes), etc...*
- *Suivre les consommations énergétiques et fluides >> eau, électricité, bois, fioul, gaz, . .*

Elles correspondent aux missions d'accompagnement et de conseil auprès des communes de la CCVB et de la CCMV sur la sobriété énergétique, réalisées par le chargé de mission plan climat du PETR Bruche Mossig, dans le prolongement de la fonction de CEP précédemment financée par l'ADEME.

DECISION

LE COMITE SYNDICAL

CONSIDERANT les éléments exposés ci-dessus ;

SUR PROPOSITION de Monsieur Alain FERRY, Président ;

ET APRES en avoir délibéré ;

A l'unanimité,
décide

d'approuver la candidature du PETR Bruche Mossig à l'appel à projet du programme ACTEE Fonds
Chêne -saison4- ;

et de charger le Président de toutes les formalités et démarches y afférentes.

Le Secrétaire de séance



Daniel FISCHER

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président,



Alain FERRY

Transmis au représentant de l'Etat le : 18/10/2024

Publié le : 21/10/2024

